



## EDITO

**A**u lendemain des Collégiales, nous vous transmettons de foisonnantes informations dans ce n° spécial de L'Encrier que le CA a décidé de réaliser. Il vous est envoyé par mail, questions de temps et d'économie...

Nous y avons réuni ce qui concerne la vie du Collège en ce début 2009.

L'Assemblée Générale est un temps fort de l'année où chacun peut prendre la parole. Nous tentons de vous en donner ici un large aperçu tant au niveau des actions menées cette année que du bilan financier et du CA qui a suivi. Celui-ci, qui d'ordinaire ne permet que l'élection du bureau tant il est rapide en fin d'AG, a eu lieu, pour la première fois, le soir même des Collégiales et le lendemain matin. Durée nécessaire pour une réflexion cohérente que nous avons choisi de transcrire dans sa globalité.

Le CEG-T et la SFG poursuivent leur projet de coordination. Le bilan de ces actions vous est donné, espérant ainsi continuer à mobiliser les uns et les autres, en vue de développer des réunions locales d'informations sur la Gestalt-thérapie tout autant que sur les décrets.

L'Encrier prévu mi-mars est toujours d'actualité. Il fera la place aux partages d'expériences dans les réunions locales et aux impressions et réflexions, que nous espérons nombreuses, sur les Collégiales. A vos plumes !

Claudie Bertrand

**Rappel :** Vos articles sont attendus pour le 28 février au plus tard, n'oubliez pas de noter à la fin de votre article, vos noms, lieu professionnel et adresse courriel. Merci. ●



Assemblée Générale à St Brieuc : 44 adhérents présents

## SOMMAIRE

### CR AG DU 16 JANVIER 2009

Rapport activité 2008	p 2
Projet coordination CEG-T/SFG	p 2
Finances 2008	p 3
Budget 2009	p 4
Élection du nouveau CA	p 5

### CA DU 16 JANVIER 2009

Élection du nouveau bureau	p 5
----------------------------	-----

### CR CA DES 18-19 JANVIER

Constitution des Commissions	
existantes	p 6
mixtes avec la SFG	p 6
autres...	p 7

AG du 15 janvier 2010 Bruxelles	p 7
---------------------------------	-----

Bilan de l'AG 2009	
--------------------	--

Concernant l'INGT	p 7
-------------------	-----

Concernant l'AG	p 8
-----------------	-----

Journée de réflexion 2009	
avec les adhérents	p 8

La coordination CEG-T/SFG	p 8
---------------------------	-----

Les Cahiers	p 8
-------------	-----

L'Encrier	p 8
-----------	-----

Frais de déplacement	p 8
----------------------	-----

### COORDINATION CEG-T/SFG

Courte histoire de la coordination	p 9
------------------------------------	-----

Compte rendu du 30 novembre 2008	p 11
----------------------------------	------

Premières réunions régionales	p 14
-------------------------------	------

Prochaine réunion de coordination	p 15
-----------------------------------	------

Quelques dates à venir de réunions régionales	p 15
---	------

### DERNIERES NOUVELLES

« Décret et arrêté »	p 16
----------------------	------

Contacts	p 16
----------	------

# Changement de Courriel du secrétariat du CEG-T

[secretariat.cegt@gmail.com](mailto:secretariat.cegt@gmail.com)

**COMPTE RENDU DE L'AG ORDINAIRE****16 JANVIER 2009 A SAINT- BRIEUC**

Loïc Benoist, président de la SFG invité par le Collège, était présent.

**1. Rapport d'activité année 2008**

**Présentation générale par le président, Bruno Dumait.**

- **PROJET COORDINATION CEG-T / SFG VOIR P.8)**

- **REFLEXION SUR L'AGREMENT.**

Claudie Bertrand et Blandine Le Nobin Hommeril nous informent : la réflexion sur l'agrément est complexe. Après le vote des textes concernant l'agrément lors de l'AG 2008, une des nouveautés suivantes avait été proposée : une journée de réflexion, qui a eu lieu fin septembre 2008, pour les personnes intéressées à devenir tuteurs.

En 2008, 4 personnes se sont présentées pour l'agrément, une a été agréée et une seconde est en cours. Le dépôt des candidatures est ouvert et **les dossiers pour 2009 sont à rendre pour le 30 juin.**

- **LA VIE DES INSTITUTS.**

Deux communications écrites informant de la fermeture de l'Institut Nantais de Gestalt-thérapie :

- Nadine Gardahaut, directrice INGT.
- Cécile Mitard, François Binot, Hervé Goasdoué.

- **LES CAHIERS.**

Communication écrite de la directrice des *Cahiers*, Ariane Selz. Ci-dessous nous en reprenons les idées directrices.

Les EGGT ont fortement marqué l'année 2008 à plusieurs niveaux : calendrier de la parution du n° 22 (Clé des champs) fortement décalé et travail important entre les deux comités de rédaction sur l'ouvrage en commun « Polyphonies » suite aux EGGT. Ce travail en commun a soulevé la question du fonctionnement des deux comités de rédaction, fonctionnement éventuellement commun, ou en alternance, ou en continuation du fonctionnement actuel (chaque revue continue à publier 2 numéros/an, ou chaque revue en publie un par an en alternance avec l'autre revue, ou autre).

L'expérience du travail en commun entre les deux comités de rédaction a amené à la conclusion que **pour le moment**, le plus opportun serait de garder deux revues distinctes, la question **d'un numéro par an en alternance restant à l'étude**. Les raisons sous-tendant cette éventuelle suggestion étant :

plus de temps pour l'élaboration des numéros, plus de temps pour chercher des auteurs, plus de temps aussi pour mieux les accompagner à l'écriture.

Les Cahiers sont un **espace de recherche, de réflexion et de partages théorique et clinique.** ●



- **l'Encrier**

**Présentation du travail par la responsable, Claudie Bertrand.**

Outil riche et indispensable, il est réalisé par une équipe dynamique. 4 numéros en 2008 dont un spécial en février pour la préparation des textes à voter lors de l'AG 2008.

L'équipe poursuit son désir de rendre l'Encrier agréable à lire pour stimuler aussi les lecteurs à écrire. Elle souhaite également le consolider comme réel **bulletin de liaison entre les adhérents**. En 2009, nous tenterons de faire des Encriers « infos » plus légers qui seraient essentiellement envoyés par courriel (par la poste pour les personnes dont nous n'avons pas le courriel), et de garder un ou deux exemplaires « papier » sur des thématiques et avec les écrits des lecteurs.

- **COMMISSION ETHIQUE ET DEONTOLOGIE**

Communication écrite du responsable : Daniel Descendre. Ci-dessous nous en reprenons les idées directrices.

Un travail conséquent a été effectué par cette commission en 2008.

1- Une réflexion a été lancée sur le thème du cumul des rôles de thérapeute, superviseur et formateur, suite au code *Affop* qui le mentionne.

2- Médiation dans 2 situations, ainsi que dans une 3e dans le cadre de la dissolution d'un institut.

3- Instruction d'une « plainte » amenant à des mesures prononcées à l'encontre d'un des acteurs (les termes sont entre « » car empruntés à la terminologie juridique).

4- Certaines situations étant telles que les membres de la commission ne peuvent être sûrs de leur impartialité, la commission a vu émerger le besoin de s'associer avec une personne extérieure à la communauté gestaltiste.

Il s'agira de Mme Charni, psychanalyste jungienne. ●

5- Les prestations de la commission pèsent lourd sur le budget du Collège et le besoin de clarifier les règles économiques en matière d'instruction déontologique a émergé : **des propositions seront soumises à la prochaine AG.**

## Questions soulevées par l'assemblée

### ➤ Commission Ethique :

- Autour des termes utilisés (victime, plainte, instruire, accusé ...).
- Demande d'en savoir « un peu plus » sur les dossiers suivis tout en respectant la confidentialité : autour de quoi portent les questionnements, les demandes reçues, à quoi est-on exposé en tant que gestalt-thérapeute ?

### ➤ Commission Agrément :

- Autour du faible nombre de demandes de dossiers reçus.

### ➤ Groupe de travail Tutorat :

- Demandes d'explications, de clarifications.

### ➤ Encrier & Cahiers :

- Fonctions différentes :  
Encrier : infos, textes ;  
Cahiers : réflexion, recherche.

### ➤ Liens avec les instituts :

- La question de l'engagement du CEG-T et des instituts l'un vers l'autre.
- A l'origine, le CEG-T est (était) plutôt un enfant des instituts qu'un parent.

**VOTE : quitus donné par l'Assemblée au CA :  
unanimité moins 1 abstention. ●**



De gauche à droite : Didier Nouvelle, Astrid Alémany-Dusendschön, Frédéric Brissaud, Bruno Dumait, Sophie Decoster, Joseph Caccamo, Claudie Bertrand et Blandine Le Nobin Hommeril.

## 2. Le projet de coordination entre CEG-T / SFG

Le CA soumet à l'accord de l'AG les orientations votées en CA.

### Orientations :

- constitution d'une vitrine commune aux 2 associations ;
- mutualisation des moyens et des énergies là où c'est possible/envisageable ;
- portage de projets de plus grande ampleur que ceux que chaque association peut porter seule ;
- construction d'une réflexion politique commune.

## Questions soulevées par l'assemblée

- Risques, avantages, inconvénients.
- Les points de convergence semblent ressortir constamment lors de la présentation de ce projet, et/mais il n'est pas fait mention des points de divergence ; pas suffisamment d'exploration de nos différences.
- Risque de rester dans une Gestalt figée si aujourd'hui nous restons accrochés à ce qui a fait symptôme lors de la scission : est-il nécessaire de conserver le symptôme ?
- Les EGGT ont permis d'aller au-delà des représentations, de déconstruire des clichés, de part et d'autre.
- Contenu des commissions mixtes prévues.
- Composition des commissions mixtes : uniquement membres du CA ?
- Quelles attentes des antennes locales ?

Ce cheminement avec la SFG est en projet, pas en décisions finalisées. Le CA a besoin de savoir si l'AG le soutient dans l'avancement de ce projet, sans en connaître encore les formes très précises.

**VOTE « accord de l'AG aux orientations données par le CA » :  
unanimité moins 1 abstention.**

## 3. Budget

L'activité du Collège a pris de l'ampleur. Il se trouve en déficit d'environ 1000 € cette année : commission éthique de plus en plus sollicitée, Encrier supplémentaire pour tenir informer les adhérents des actions du Collège et création de 3 commissions en commun avec la SFG...(voir p. 10)

## Compte-rendu finances 2008

**En 2008, Le Collège est financé par trois postes :  
les adhésions, les EGGT et les Cahiers.**

### Adhésions

En 2008, nous avons reçu 289 adhésions (275 en 2007 et 250 en 2006). Les informations du CEGT vers les adhérents de l'année précédente sont maintenues jusqu'en mai-juin, communiquées par mail, encriers... Un courrier et également adressé aux adhérents qui auraient oublié de cotiser. Un travail de suivi du fichier est continuellement à l'œuvre. ●



L'assemblée lisant attentivement les comptes du Collège.

Le montant des adhésions sert à financer :

1. **Les Cahiers** sur la base de l'abonnement (55€/par adhérent) ;
2. **Les frais de déplacement de la commission d'agrément** (125€/candidat) ;
3. **Les frais de déplacement des commissions et du CA :**
  - a. du CA (5 dans l'année dont un de deux jours),
  - b. des différentes commissions qui se réunissent deux ou trois fois dans l'année ;
4. **Les frais d'impression et d'envoi** par routage des 4 encriers ;
5. **La gestion courante.**

### Les EGGT 2008 : Manifestation organisée avec la SFG

Les EGGT 2008 ont eu lieu à Paris avec 470 participants.

Le résultat de cette manifestation a été bénéficiaire pour chacune des associations de 3 547,80€.

Le livre « Polyphonie » imprimé et conceptualisé par les deux comités de lecture CEG-T/SFG, dont l'impression sera finalisée fin janvier, vous sera envoyé début février par l'Expresserime.

La diffusion aux 289 adhérents et 47 abonnés ne laissera sans doute pas d'excédent au CEG-T. Les sommes prévues pour la diffusion et l'impression sont encore approximatives.

### Les Cahiers

En 2008, il a été distribué par l'Expresserime 438 exemplaires pour le Cahier n° 22 : 289 aux adhérents, 47 aux abonnés et 102 autres. 167 exemplaires d'anciens Cahiers ont été également vendus.

Le bilan financier des cahiers 2008 n'est pas encore connu.

*Nota : en 2007 et 2008 plusieurs Cahiers ont été réexpédiés faute de mauvaise adresse ce qui occasionne des frais et de l'énergie supplémentaires.*

*Nous vous demandons donc de bien penser à communiquer tout changement d'adresse postale et courriel au secrétariat, rapidement.*

**Le résultat global de 2008** laisse apparaître à l'occasion de l'activité du Collège, un déficit d'environ **1 000€** (pas définitif à ce jour). ●

## Budget Prévisionnel pour 2009

### Commissions à créer avec la SFG

Communication, recherche et politique avec un budget prévisionnel de 10 000€ (voir p. 6).

### Les Cahiers :

Résultat prévisionnel 265€

### Agrément des personnes physiques

Nous avons prévu 6 candidats et un jour d'entretien.

La participation aux frais de déplacement des membres de la commission augmente de 15€ en 2009 et passe à 135€. **Les dossiers sont à envoyer avant le 30 juin 2009 à la responsable de la commission Claudie Bertrand. La lettre de motivation et le CV sont à adresser également au président.**

Résultat prévisionnel : 290€.

### Commission Ethique : budget 4 000€

Les demandes vers cette commission prennent de l'ampleur.

### Les Collégiales

Entrées 119 participants : 14000€

moins charges estimatives : 10000€

Résultat prévisionnel : 3000€

### Encrier : budget 3 800€

Cette année, vous recevrez encore 4 encriers dont celui de Février que vous recevrez par mail relatant des comptes rendus des réunions de la coordination et des réunions régionales, de l'AG et du premier CA.

**Rappel :** *Le premier encrier de chaque année est envoyé aux adhérents de l'année passée et aux nouveaux de l'année en cours.* ●



De gauche à droite : Bruno Dumait, Sophie Decoster, Joseph Caccamo, Claudie Bertrand et Blandine Le Nobin Hommeril.

## Cotisation 2009

La cotisation n'a pas augmenté depuis 2005 (4 ans).

Au vu du budget prévisionnel et des différentes actions à mener en 2009 et pour la suite, le conseil d'administration propose de voter l'augmentation de l'adhésion qui passerait de 180€ à 210 € pour les gestalt-thérapeutes et de 90€ à 105€ pour les étudiants et jeunes thérapeutes. Ce dernier statut s'applique pour les personnes qui ont eu leur diplôme et ce, pendant les deux années qui suivent.

Si nous passons la cotisation à 200€/100€, il y aura un déficit supplémentaire de 2500€ environ.

**Il en ressort la nécessité d'augmenter les tarifs d'adhésion.**

## **Questions soulevées par l'assemblée**

- Le CEG-T est-il un Collège de thérapeutes « qui réussissent » ?
- Comment soutenir les adhérents en difficulté à venir vers le CEG-T ?
- Questions par rapport à l'adhésion « d'office » des étudiants de 3<sup>e</sup> cycle (IFGT, INGT, GREFOR et 2<sup>e</sup> cycle pour l'IBG) et des « déperditions » ensuite : comment rester en lien avec les ex-étudiants ?
- Qu'attend un adhérent du CEG-T ?

## **VOTE sur l'augmentation des tarifs :**

- Adhésions (180 € → 210 €) : 31 pour, 4 contre, 8 abstentions.
- Dossier agrément : (120 € → 135 €) : 36 pour, 2 contre, 6 abstentions.

*Les personnes désirant se procurer les comptes 2008 pourront en faire la demande auprès d'Annie Canut notre trésorière adjointe à partir du mois d'avril 2009. [annie.canut@orange.fr](mailto:annie.canut@orange.fr)*

## **4. AG annuelle : dates, lieux et durée**

Proposition soumise à vote du « package » suivant :

- Une journée par an.
- Décorrélée des Collégiales.
- Dans un lieu central, Paris.

La proposition n'a pas été retenue pour 2010 et sera réexaminée plus tard. La forme reste à trouver pour que le maximum d'adhérents puisse participer à l'AG. ●



## **5. Election du nouveau Conseil d'Administration**

### Tiers sortant :

François Binot  
Joseph Caccamo  
Blandine Le Nobin-Hommeril  
Cecilia Prado

### Démission :

Christine Feldman

### Postes à pourvoir :

4 postes pour membres agréés  
1 poste pour membre non agréé

### Candidats :

Joseph Caccamo  
(renouvellement)  
Annie Canut  
Isabelle Crispoux  
Sylvie Schoch de Neuforn  
Pierre-Yves Goriaux

### VOTE

*Tous les candidats sont élus.* ●

# **ELECTION DU BUREAU CA DU 16 JANVIER 2009**

Président : Bruno Dumait

Vice-présidents :

Frédéric Brissaud, chargé plus particulièrement du lien et du projet avec la SFG.

Sophie Decoster, chargée plus particulièrement du lien avec les instituts.

Daniel Descendre, chargé plus particulièrement de l'éthique et de la déontologie.

Secrétariat général : Astrid Alémany-Dusendschön

Secrétaire adjoint : Didier Nouvelle

Trésorière : Francine Saal

Trésorière adiointe : Annie Canut ●

**Les Collégiales ont accueilli cette année 119 personnes dont :**

63 GT adhérents  
14 Etudiants adhérents  
9 JT adhérents  
3 Etudiants "extérieur" adhérents  
et 30 autres (dont 8 sont venus 1 jour).

# COMPTE RENDU DU CA DES 18 ET 19 JANVIER

Observatrice extérieure : membre adhérent

Elise Libessart-Chappellet

*Rappel : Les statuts précisent que « tout adhérent a la possibilité d'assister aux réunions du CA à l'exception de ceux qui traitent de thèmes qui requièrent la confidentialité, sans toutefois pouvoir participer aux débats ni aux votes ».*

## Dimanche 18 janvier 2009

1. Accueil nouveaux membres
2. Approbation du CR du CA de décembre 08  
CR approuvé à 11 voix et 1 abstention
3. Constitution des commissions

### Commissions existantes

#### • **Éthique et déontologie**

Membres : Daniel Descendre, responsable,  
Joseph Caccamo, Rémy Clouard, Cécile Mitard,  
Agnès Pin Delacroix, Anne Sauzède-Lagarde  
→ 6 membres maximum : la commission est au complet  
Suppléante : Sylvie Schoch, Isabelle Crispoux  
*Vote CA : commission reconduite à l'unanimité.*

#### • **Agrément**

Membres : Claudie Bertrand, responsable,  
Sylvie Buyens, Sophie Decoster, Bruno Dumait,  
Dominique Lismonde  
→ nombre de membres statutaires : « au moins 5  
membres agréés »  
Suppléants : Pierre-Yves Goriaux, Francine Saal  
Il est convenu que Blandine Le Nobin reste la  
responsable de la démarche « tutorat ». Cette démarche  
est rattachée à la commission agrément.  
*Vote CA : commission reconduite à l'unanimité.*

#### • **l'Encrier**

Membres : Claudie Bertrand, responsable,  
Anne-Christine Decas, Valérie Jaquério Brissaud,  
Catherine Villemin Dreyer, Francine Saal  
(5 membres)  
*Vote CA : commission reconduite à l'unanimité.*

**Correspondants régionaux** : instituts, membres... :  
Proposition de rediffuser la liste qui a existé à un  
moment donné, revalider l'engagement des personnes  
listées, en solliciter des nouvelles via l'Encrier. ●

#### • **Les Cahiers**

Directrice de publication : Ariane Selz  
Comité de lecture : Astrid Alemany-Dusendschön, Edith  
Blanquet, Joseph Caccamo, Patrick Colin, Armelle  
Fresnais, Pierre-Yves Goriaux, Dominique Michel  
→ 8 membres dont 3 du CA.

*Vote CA : commission reconduite 11 voix pour et 1  
abstention.*

### Commissions « mixtes » avec la SFG, en projet de création

Les thématiques précises et le contenu sur lesquels vont  
travailler ces différentes commissions ne sont pas encore  
définis. Cela sera le cas après approbation lors de l'AG  
annuelle de la SFG (13/03/2009) de la poursuite de la  
collaboration commune CEG-T/SFG.

Il est demandé au CA aujourd'hui de réfléchir à la présence  
de ses membres dans chacune de ces commissions mixtes,  
en tant que lien entre ces **commissions de pilotage** et le CA.

#### • **Communication** :

Frédéric Brissaud, Sylvie Buyens.

#### • **Recherche** : Frédéric Brissaud, Pierre-Yves Goriaux, Brigitte Lapeyronnie-Robine.

La question se pose de la suspension ou de la continuité du  
groupe de travail sur les fondamentaux ; (groupe composé  
en 2008 de Frédéric.B, Daniel.D, François B et Sophie D)

#### • **Politique** : Bruno Dumait, Jean-Marie Robine. ●

**Nous n'avons pas votre  
adresse courriel ?**

**Merci de l'adresser au  
secrétariat.**



## Autres commissions

- Lien avec le comité thématique des Collégiales 2010 (Bruxelles) : Daniel Descendre

*Vote CA concernant les 4 commissions ci-dessus : compositions validées à l'unanimité.*

- Liens avec les instituts de formation

Commission nommée actuellement « commission d'adhésion des personnes morales et d'agrément des formations ».

Discussions autour du thème : « *Le rôle du CEG-T auprès des instituts qu'il agrée.* »

Les points suivants sont abordés :

- La nature des liens CEG-T/ instituts, et ce que le Collège veut en faire.
- Faudrait-il créer *une commission spécifique « CEG-T-Instituts »* ?
- Le CEG-T peut-il être force de proposition dans l'« aller vers » les instituts ?
- Le sens de l'agrément des formations des instituts par le CEG-T. Un agrément doit-il être à vie ?
- La nécessité que le CEG-T assure une mission de régulation : il doit proposer un cadre et des règles d'éthique relationnelle. Le CEG-T porte la responsabilité du soutien et de la sécurité des personnes invitées aux réunions proposées par le CEG-T
- La nécessité d'un travail de réflexion à mener au sein du CA concernant la structuration des propositions à soumettre aux instituts dans cet « aller vers ».

Sophie Decoster est sollicitée pour prendre en main la responsabilité de cette commission, mais il apparaît, après ébauche de discussion et points de vue divergents, que la mission de cette commission n'est pas claire et Sophie Decoster souhaite, qu'une réflexion sur l'objectif de cette commission soit discutée préalablement au CA ; la journée de réflexion du dimanche 7 juin pourrait être consacrée à cette question.

*Le CA approuve unanimement cette suggestion.*

Daniel Descendre et Bruno Dumait sont d'accord de rejoindre cette commission. Sophie Decoster demande un délai de réflexion avant réponse. ●

## 4. AG du vendredi 15 janvier 2010

L'Assemblée Générale 2010 se tiendra à Bruxelles le vendredi précédant les Collégiales.

Rendez-vous à 12 h pour un déjeuner en commun ; l'AG se déroulera de 14 h à 20 h.

*Le CA vote unanimement cette décision.*

Le 1<sup>er</sup> CA suite à l'AG se tiendra du dimanche 17 janvier 2010 fin d'après-midi et le lundi 18 janvier 2010 et se finira aux environs de midi.

**Pour les personnes désirant poser leur candidature en 2010, ces dates sont à retenir.**

Les horaires définitifs seront précisés ultérieurement.

## *Lundi 19 janvier 2009*

Un point est fait sur la place de l'observateur extérieur : pour la suite des échanges où la confidentialité nous semblait nécessaire, il est demandé à Elise Libessart-Chappellet de quitter temporairement les débats du CA.

## 5. Bilan de l'AG 2009

### Concernant l'INGT

Après échanges, le CA propose de soumettre une offre de régulation aux personnes qui ont fait partie de l'équipe INGT ainsi qu'aux étudiants encore en relation contractuelle avec l'INGT.

*Le CA vote unanimement le mandat donné au bureau pour la mise en place de cette proposition.*

Elise Libessart-Chappellet rejoint les débats du CA. ●

## **ERRATA**

### **Dans l'encrier d'octobre 2008,**

2 erreurs :

1) l'adresse courriel de Nicole de Schrevel, concernant les Collégiales 2010 à Bruxelles est : [n.deschrevel@skynet.be](mailto:n.deschrevel@skynet.be)

2) Rémy Clouard exerce à Quimper (p.5) et son adresse courriel est : [clouardremy@orange.fr](mailto:clouardremy@orange.fr)

**Concernant l'AG 2009****À sa suite, des questions se posent :**

Quels tarifs pour certains adhérents ?

Comment continuer à mobiliser les étudiants ayant fini leur formation ?

Loïc Benoist, président de la SFG, a été invité aux Collégiales (une 1<sup>ère</sup> dans l'histoire des deux associations). Il aurait confié avoir été très content de ces journées.

**Frédéric Brissaud et Annie Canut** seront **représentants du Collège à l'AG** de la SFG le 14 mars et **Claudie Bertrand**, qui a participé au comité thématique des journées d'étude de la SFG des 14 et 15 mars, **représentera le Collège durant ces journées d'Annecy.**

**6. Journée de réflexion 2009 avec les adhérents****Rappel :**

Dans l'ouvrage commun CEG-T/SFG « Polyphonies » (suite aux EGGT), à paraître sous peu, est indiquée la tenue d'une journée de réflexion proposée aux adhérents des deux associations, sur le thème du mémoire d'Anne Dezetter.

→ à vérifier en inter-bureaux CEG-T-SFG : si cette journée aura lieu en 2009 ;

→ sinon le CA organisera sa journée de réflexion avec les adhérents sur le thème suivant :

- comment faire lien entre le CA et les adhérents du CEG-T ?
- une partie de cette réflexion pourra être consacrée à une présentation des Cahiers : fonctionnement des Cahiers et du comité de rédaction, du choix des thèmes à la recherche d'auteurs / articles, leur réception, l'accompagnement des auteurs, etc. : comment ça fonctionne, **démystifier** cela, pour susciter l'intérêt d'auteurs.

**Proposition de date**

Cette journée de réflexion du CEG-T pourrait avoir lieu le **dimanche 7 juin 2009**

**Proposition de thème**

**« Quels liens et comment faire lien entre le CEG-T et ses adhérents' ».**

*Le CA approuve unanimement cette suggestion. ●*

**7. La Coordination CEG-T / SFG**

- Confusion de sens par l'utilisation du terme de « coordination » aussi bien pour les réunions « nationales » (Paris) que pour les réunions locales : suggestion de parler de **coordination CEG-T/SFG** et de **réunions locales**.

- Comment soutenir les régions (comités locaux) ?

- Le CA doit donner quelques **orientations** sur l'ordre du jour de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2008.

- Souhait que les membres du CA des commissions mixtes assistent à cette journée.

- **Défraiement** : le CEG-T prend en charge les frais afférents - déplacement des membres mandatés par le CA (et hôtel pour les membres du CA (le 2 mars étant jour de CA du CEG-T).

*Accord voté par le CA ●*

**Demande aux adhérents**

**Les personnes qui tiennent à recevoir les Encriers « sous forme papier » sont invitées à en faire la demande auprès de Francine Saal qui diffuse l'Encrier.**

[francine.saal@gmail.com](mailto:francine.saal@gmail.com)





## 8. « Les Cahiers »

Le CA prend la décision qu'il n'y aura pas un numéro *exclusif* sur le thème des Collégiales.

*Le CA approuve à l'unanimité moins 1 abstention*

*Rappel : Ariane Selz a fait part, lors de l'AG, du projet à l'étude de passer à un numéro par an en alternance avec la « Revue Gestalt ».*

*L'AG avait donné son accord et soutien au comité de lecture de continuer à étudier cette piste possible et de revenir vers le CA.*

### « Polyphonies » (actes EGGT) :

Au sujet de l'acheminement et diffusion de cet ouvrage :

Les numéros de « Polyphonies » seront livrés à L'Expresserie au lieu du Collège. L'Expresserie en assure la diffusion, (et) la promotion au travers du site de l'Expresserie (sous réserve de vérification des droits éventuels) et la diffusion ultérieure dans le cadre financier contractuel.

*Le CA approuve unanimement ces deux points. ●*

## 9. «L' Encrier »

Une édition spéciale à prévoir en plus en février pour la coordination SFG/CEG-T et reprenant l'AG et le CA qui a suivi.

**Suggestions : diffuser à terme, des communiqués par courriel** pour les infos pratico-pratiques et un ou **deux** Encriers à thème-dossier en envoi papier. Demander aux adhérents qui veut absolument un exemplaire papier.

Il est évoqué que le CEG-T ferait une économie importante en diffusant les Encriers par courriel.

## 10. Frais de déplacement - Questions budgétaires

Règles / repères à poser et diffuser aux membres du CA et des différentes commissions : proposition à venir des trésorières et envoyée à tous les membres du CA et des commissions. ●



# COORDINATION CEG-T / SFG

## (COURTE) HISTOIRE DE LA COORDINATION

**E**n juin 2008, au cours d'une réunion des bureaux de la SFG et du CEG-T est née l'idée d'une coordination nationale des gestalt-thérapeutes, dans la suite des EGGT 2008, qui vise à réunir plus large que les deux associations.

La première rencontre a lieu fin août 2008 et regroupe 8 membres de la SFG et 8 membres du CEG-T dont bon nombre de membres des CA des deux associations. Le projet de cette coordination est situé non pas « contre » les décrets mais « pour » le développement de la Gestalt-thérapie, avec notamment, un volet communication et un volet recherche. La perspective des décrets place l'urgence de la dimension politique momentanément à l'avant plan et conduit à l'organisation en région de plusieurs réunions locales d'information et de discussion autour des décrets. ●

Dans les mois qui suivent les bureaux réfléchissent au positionnement de la coordination par rapport aux deux associations. La seconde rencontre a lieu fin novembre 2008 et regroupe 13 membres de la SFG et 14 membres du CEG-T, la proportion des membres des CA est un peu moindre qu'en août.

Les questions de la structuration de la coordination et de ses rapports avec les deux associations sont traitées et aboutissent aux consensus suivants :

.La coordination ne doit pas être une troisième entité autonome du paysage gestaltiste français.

.Le lien avec les deux associations doit être maintenu et fort.

Le fonctionnement de la coordination ne doit pas engendrer de surcharge de travail pour les deux associations mais viser plutôt une mise en commun des énergies. ●

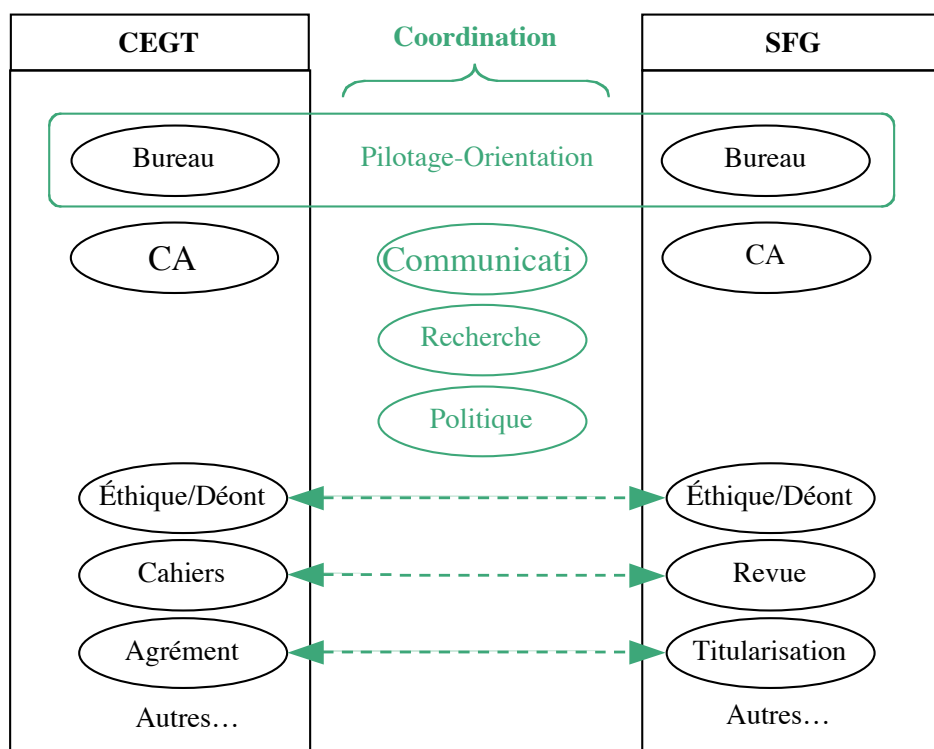
La coordination, initialement envisagée comme plutôt indépendante et « au-delà » des deux associations a donc évolué pour devenir un espace de collaboration des deux associations.

### Présentation de la coordination

L'objectif de la coordination est :

- de constituer une vitrine commune aux deux associations ;
- de mutualiser les moyens et les énergies ;
- de porter des projets de plus grande ampleur que ceux que chacune peut porter seule ;
- de construire une réflexion politique commune.

Pour cela, les deux associations proposent de mettre en place l'organisation suivante. ●



Trois commissions mixtes sont créées en commun par les deux associations et chacune de ces commissions compte au moins un membre de chacun des deux CA :

- Communication : parler de la GT, la montrer, réagir aux informations, construire des informations...
- Recherche : développer des actions de recherche avec, notamment, le monde universitaire
- Politique : assurer le lien avec les réunions de coordination en région, conduire une réflexion sur une position face à la loi.

Six commissions existantes sont invitées à tisser des liens et à développer des collaborations :

- Les deux commissions éthiques.
- Les deux comités de lecture des Cahiers et de la Revue.
- La commission de titularisation et la commission d'agrément.

Les orientations sont données par un bureau commun composé de la réunion des deux bureaux, en lien avec leur CA respectif. Le CA du Collège a voté son accord sur cette orientation en décembre 2008, le CA de la SFG également en janvier 2009 et cette organisation a été entérinée par l'AG du CEG-T de St- Brieuc. Elle doit être maintenant soumise à validation de l'AG de la SFG en mars 2009 à Annecy. ●

## COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2008



Rencontre août 2008 à Paris

### 1. Ordre du jour

- Partage sur le contexte politique actuel.
- Le point sur les réunions locales.
- Position de la coordination nationale par rapport aux décrets, débat, projet de moratoire.
- Autres projets de la coordination.
- Place et fonctionnement de la coordination.

### 2. Partage sur le contexte politique actuel

- Nous percevons une volonté d'isoler les psychothérapies relationnelles, de les mettre hors champ des textes officiels et des pratiques de psychothérapies reconnues et validées. Pour autant, il ne s'agit pas de se laisser enfermer dans une position défensive. En effet, les décrets fonctionnent autour d'une représentation de la psychothérapie comme pratique de soin médicalisée.

- Certains pensent qu'il s'agit aussi d'un enjeu théorique et idéologique sur les conceptions mêmes de ce qu'on appelle psychothérapie. Il s'agirait alors d'interroger le sens même de cette loi et aussi de situer le conflit autour de conceptions limitantes de la psychothérapie. Si nous allons sur le terrain du soin nous limitons l'action à une lutte des places au sein d'un système qui ne convient pas à notre pratique. Il ne s'agirait pas alors de lutter pour se faire reconnaître mais d'agir pour interroger le législateur sur le sens même de cette loi et sur le sens de ce qu'est la psychothérapie. Ne pas apparaître comme des concurrents. Il faudrait donc agir pour faire connaître notre différence et aussi oser informer nos consultants ce qui pose néanmoins des questions déontologiques sérieuses. **Se situer comme des psychothérapeutes de sens et non de soin.**

- On rappelle qu'en pratique, on ne peut interroger une loi. Pour les ministères, la psychothérapie relationnelle n'a aucun sens. Pour eux, il s'agit juste de répondre à une demande de soin à partir d'un modèle médical et psychologisant, ce qui est rassurant et connu. Nous sommes dans un contexte politico-social où des protocoles apparaissent partout. Il s'agit de normaliser, d'évaluer et de réduire les coûts.

- Un des enjeux est de savoir si nous voulons entrer dans cette notion de psychothérapeutes d'état. Certains répondent non et ne veulent pas être assimilés à des agents implicites ou explicites de l'état. Cette législation risque de modifier le paysage de l'offre de psychothérapie. Mais des besoins et des demandes qui concernent le sens et non la maladie vont persister et demander des réponses. Ici nos positions au sein des gestalt-thérapeutes ne sont pas unitaires. ●

- Certains sont donc pour une rupture et un décalage par rapport au système étatique officiel.
- D'autres sont pour ne pas laisser l'état et les courants dominants de la psychologie s'approprier ce titre qui est le titre par lequel nos pratiques sont connues et reconnues.
- **N'y a-t-il pas un grand risque à se voir repousser dans une marginalité plus facile ensuite à stigmatiser et à amalgamer avec des pratiques de charlatanisme, de recherche de profit, ou encore de sectes ?**

### 3. Ce qui se dégage des réunions locales.

- Ces réunions ont pour but de contacter les psychothérapeutes en Gestalt, de les informer, de recueillir leur point de vue et de construire éventuellement des postures plus collectives face aux politiques et aux autres courants de la psychothérapie. Nous souhaitons également évaluer les possibilités de regrouper d'autres psychothérapeutes.
- 10 réunions ont eu lieu avec 115 participants. Un compte rendu synthétique de chaque réunion a été fait. Ces comptes rendus ont été regroupés par Dominique Taroni.
- L'inadéquation de ces décrets est repérée avec la non-reconnaissance des 5 critères de nos associations et syndicats. Il y a risque de confusion entre des métiers différents. Ces décrets sont donc rejetés ainsi que la démarche du gouvernement. Les réunions ont permis de bien situer les enjeux en termes de définition de la psychothérapie et la politique de normalisation en cours qui définit la psychothérapie en référence au modèle médical et psychopathologique.
- Ces politiques de contrôle social et de normalisation sont présentes dans d'autres secteurs : la délinquance des jeunes avec remise en question de la loi de 1945 qui mettait en avant la prévention et le soutien éducatif pour augmenter les aspects répressifs ; les politiques sécuritaires en psychiatrie ; la mise en péril des démarches cliniques au sein des universités.
- Pour autant beaucoup de personnes étaient conscientes de la nécessité de clarifier le statut pour éviter les dérives et l'utilisation abusive de ce terme de psychothérapeute par des personnes mal formées ou non contrôlées par des associations de pairs reconnues.
- La loi et les projets de décrets actuels viseraient à éliminer les écoles et les instituts et cet aspect est clairement identifié. ●
- Les logiques d'action qui se dégagent dans les échanges:
  - **Une logique de rejet pur et simple** avec des sentiments de révolte et le refus de participer à ces décrets et aux commissions départementales. Les stratégies en émergence tournent autour d'un contournement en abandonnant ce titre et en se définissant autrement. Ici se posent les questions du comment se définir et comment se faire connaître et reconnaître dans le champ social et il n'y a pas actuellement de stratégie bien claire. Dans cette logique, il y a **abandon du titre de psychothérapeute**.
    - *Les risques de cette logique : c'est de se faire marginaliser de perdre un titre qui fonctionne dans les représentations sociales depuis plus de 50 ans et qui est un repère pour les usagers.*
  - **Une logique de contestation et négociation** qui tente d'obtenir des aménagements du texte en participant à des discussions au ministère. C'est la logique de la FFDP et de L'Affop qui ont utilisé tous les moyens relationnels et juridiques possibles pour faire modifier puis annuler les premiers textes de décrets au Conseil d'Etat et pour faire reconnaître la troisième force, les psychothérapies relationnelles. Dans cette logique, il y a **lutte pour garder le titre de psychothérapeute** et faire reconnaître les instituts privés.
    - *Les risques de cette logique : c'est d'obtenir de faibles gains, d'affaiblir notre éthique en perdant les cinq critères et en cautionnant implicitement ce décret qui reconnaît des psychothérapeutes sur la simple base d'un métier psychologique ou médical et d'une formation en psychopathologie.*
  - **Une logique de contestation politique plus radicale** qui chercherait à obtenir un moratoire en se donnant le temps de faire le point sur le champ de la psychothérapie en France à partir d'études plus sérieuses et moins partisans. Des projets de moratoire et de pétition sont en cours d'écriture et de réalisation. Leur mise en action doit être examinée par les deux conseils d'administration de la SFG et du CEG-T. Dans cette logique, il y a souci de conserver le titre de psychothérapeute, de le définir plus précisément, et de se donner des moyens pour faire reconnaître la validité des psychothérapies relationnelles et les formations spécifiques à ce métier avec la reconnaissance des cinq critères indispensables pour l'exercer.
    - *Les risques de cette logique : c'est d'apparaître en opposition politique plus radicale, d'isoler la Gestalt-thérapie, de faire réaliser des études sans avoir la certitude qu'elles tiennent compte de la complexité du champ concerné. ●*

#### 4. Position actuelle de la coordination nationale par rapport aux décrets, débat, projet de moratoire.

- Un projet de moratoire à l'initiative de F. Brissaud puis retravaillé par un petit groupe de la coordination est rédigé. Il est présenté au groupe. Actuellement le groupe de coordination est plutôt sur la troisième logique à savoir, obtenir un moratoire de 5 ou 10 ans sur ces décrets et mener des recherches qui permettent de sortir de débats qui pour le moment sont quasi exclusivement idéologiques et peu appuyés sur la recherche dans le domaine.

- Après avoir présenté le texte, nous prenons les orientations suivantes :

- Proposer ce moratoire aux deux associations qui regroupent les différents courants de la troisième force, (FFDP, AFFOP).

- Essayer d'obtenir leur avis et leur soutien avant de lancer l'action.

- Informer et sonder les associations de psychanalyse.

- Mettre en débat ce projet au sein de nos conseils d'administration, (CEGT, et SFG).

- **Actuellement la position préférentielle du groupe de coordination nationale** est de se battre pour conserver le titre de psychologue considérant que l'abandon de ce titre ferait courir des risques de marginalisation de la Gestalt-thérapie et que mener une lutte pour un réaménagement de ces décrets est une façon de refuser de laisser ce métier occupé par le secteur médical ou psychologique sans références aux 5 critères qui ont été définis et mis en œuvre par nos associations. Par contre, il apparaît des positions différentes au sein même de la coordination et au sein de nos associations. C'est pourquoi une consultation des CA et de nos adhérents semble indispensable.

- **Nous pensons qu'il est indispensable d'élaborer une ligne politique claire :** concernant la position des associations SFG et Collège sur les décrets. Cette position n'est pas facile à établir.

- **Nous pensons qu'il est indispensable de maintenir des réunions locales :** pour informer les psychologues et nos adhérents sur l'évolution des débats et les mobiliser en cas d'actions locales qui se décideraient. En effet, nous sommes pour un réveil des adhérents et pour mobiliser les énergies au plan local. Ceci dans un souci démocratique et aussi pour sortir d'une logique où seuls les CA seraient concernés par ces questions politiques qui mettent en péril les courants que nous représentons ainsi que les formations dispensées en Gestalt-thérapie. ●

#### 5. Autres projets de la coordination

Nous rappelons que cette coordination nationale s'inscrit directement dans la suite des EGGT et d'un travail de rapprochement des deux associations de Gestalt-thérapie. Nous considérons qu'il reste du travail à faire pour regrouper nos forces sur des actions communes. Les projets ne se limitent donc pas à la question des décrets sur le titre de psychologue. D'autres questions sont à débattre.

- Comment poursuivre la dynamique lancée par les états généraux, continuer à travailler et à comprendre ce qui nous a séparés ?

- Comment faire mieux connaître et reconnaître la Gestalt-thérapie dans les médias, auprès du public, auprès des acteurs politiques ?

- Peut-on mutualiser des moyens pour mener des projets de recherche autour de la Gestalt-thérapie et créer des supports pour se faire connaître ?

- Comment travailler la question des formations et sortir des clivages, rivalités ou méconnaissances des divers organismes repérés lors des Etats Généraux, réfléchir aux formations ?

- Comment réfléchir à la dimension déontologique et ouvrir une recherche pour élaborer un code commun ?

- Comment mettre en œuvre des coopérations entre les deux revues et les comités de lecture ?

#### 6. Place et fonctionnement de la coordination

Plusieurs questions sont apparues concernant le statut de la coordination nationale et son fonctionnement concret.

Nous avons soulevé quelques points :

- La coordination est l'émanation des deux associations. Pour le moment ce sont les associations qui prennent en charge les locations de salle.

- Des questions commencent à se poser sur la cohérence de nos dispositifs et notamment sur l'efficacité des modalités de décision. De même nous risquons une dispersion de nos énergies dans la mesure où l'on retrouve des membres des deux bureaux comme animateurs de la coordination.

- Il y a aussi risque d'épuisement de ces personnes.

- De même, se posent des questions sur les remboursements des frais de déplacement des membres de la coordination nationale ce qui risque d'alourdir les dépenses des deux associations ou de créer des disparités entre les membres de la coordination.

Compte rendu effectué par Yves Mairesse et Frédéric Brissaud pour le point 6 et le fonctionnement de la coordination (p.9). ●

**PREMIERES REUNIONS REGIONALES NOVEMBRE 2008****→ OUVERTURES ET SUGGESTIONS DIVERSES****ANGERS**

- ☛ Nécessité d'une démarche offensive, à partir de chacun et avec les organisations professionnelles : l'enjeu est de ne pas laisser disparaître notre identité professionnelle avec le dévoiement d'un titre.
- ☛ Cette loi aura au moins eu le mérite de nous faire avancer dans la précision des critères qui nous définissent.
- ☛ Nous souhaitons que nos organisations professionnelles (sociétés et syndicats ou fédérations) agissent pour faire savoir et maintenir le niveau d'exigence qui qualifie notre profession afin de le faire reconnaître et valider par le public.
- ☛ (Un rêve) Souhait que nos organisations se coordonnent pour organiser et défendre les intérêts de notre profession autour d'une appellation dont elles pourraient tenir ensemble le registre national (comme le font les autres professions).

**BORDEAUX**

- ☛ Poursuivre la discussion avec des représentants d'autres obédiences psychothérapeutiques, leur envoyer un questionnaire pour sonder leur degré d'intérêt avant de proposer une rencontre.
- ☛ Envoyer un questionnaire en ce sens auprès des thérapeutes (région Bordeaux) pour sonder leur degré d'intérêt pour la question avant proposition d'une rencontre.
- ☛ Importance de faire nombre pour peser publiquement, nous n'avons pas abouti à une déclaration solennelle par laquelle nous nous engagerions à ne pas nous faire inscrire sur une liste départementale.
- ☛ Envisager une première manifestation publique de ce type dans chaque département avec les autres (psycho) thérapeutes relationnels ?

**MIDI PYRÉNÉES**

- ☛ La notion de désobéissance civile est débattue en envisageant qu'elle soit le mot d'ordre national.

**MONTPELLIER**

- ☛ Une belle occasion de nous rassembler.
- ☛ Ça ne changerait pas grand chose, mais j'irai peut-être poser ma candidature en tant que médecin pour faire partie de la commission. Mais je risque d'avoir des ennuis...
- ☛ La crise « Accoyer » nous oblige à aller plus loin sur notre besoin de nous auto-réguler.
- ☛ Ce problème de décret nous conduit à mettre en priorité ces questions-là pour notre survie :  
Ethique et déontologie, les médias, nous devrions passer dans une revalorisation comme en Allemagne. Les « NI -NI » c'est eux et pas nous. Ce sont eux qui n'ont pas une obligation de travail personnel, d'obligation de supervision. « Nous faire valoir » c'est ça qu'il faut continuer. ●

**PARIS**

- ☛ Inventer de nouvelles formes pour faire connaître la Gestalt-thérapie.

**CLERMONT FERRAND**

- ☛ Faire connaître et reconnaître la profession : la création d'une commission de communication nous a semblé nécessaire.
- ☛ Faire entrer la catégorie « psychothérapeute » (exerçant la psychothérapie) dans les commissions régionales.
- ☛ Faire reconnaître les écoles et les instituts formant actuellement les psychothérapeutes.
- ☛ Poursuivre une réflexion sur le métier.
- ☛ « Pousser » pour ajouter des conditions à l'obtention du titre :
  - avoir fait une psychothérapie personnelle,
  - avoir une supervision régulière.

**GRENOBLE**

- ☛ La désobéissance civile (garder le titre et aller aux procès) a reçu un vif succès.
- ☛ Il a été mentionné que cela aurait du panache, que ce serait un moyen de faire connaître la psychothérapie sous un angle porteur et que ce serait un moyen d'être en cohérence avec nos principes.
- ☛ A été évoqué le cas de sans-papiers organisés en réseaux et qui remplissent la salle d'audience lorsque l'un d'entre eux est en procès.
- ☛ Il a été dit qu'il était courageux de la part de la coordination d'envisager de donner une indication d'action. ●

## PROCHAINE REUNION DE COORDINATION

Dimanche 1er mars 2009 à Paris

### Ordre du jour

1. **P**résentation et discussion de la proposition d'organisation de la coordination (validée par l'AG du CEG-T et le CA de la SFG, en attente de validation par l'AG de la SFG) ;
2. Point sur la mobilisation et les actions en région, discussion sur la façon de maintenir cette mobilisation et d'impliquer les gestalt-thérapeutes dans la coordination ;
3. Points divers.

Pour le CEG-T, les frais de déplacement seront remboursés aux personnes mandatées par le CA. Décision du CA du 19 janvier 2009 : peu de budget, responsabilité du CA de cadrer les dépenses. En effet suite à l'AG, les conditions de remboursement ont changé ; vous pouvez vous rapprocher de Francine Saal, trésorière, si vous avez besoin de plus de détails.

**Pour des raisons logistiques, nous invitons toute personne intéressée par la journée de coordination du 1er mars 2009 à s'inscrire auprès du secrétariat du Collège** Contact : [secretariat.cegt@gmail.com](mailto:secretariat.cegt@gmail.com) ●

### **SI VOUS DÉSIREZ Organiser ou réorganiser une réunion régionale**

**Veillez informer le secrétariat du CEG-T de la date, du lieu et de la personne à contacter** (nom, prénom, téléphone et courriel) afin de regrouper avec la SFG toutes les informations concernant les prochaines réunions. Cette liste sera envoyée aux adhérents SFG et CEG-T.

Merci de communiquer également **le compte rendu des réunions au secrétariat** en vue de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2009 et afin de les diffuser aux membres adhérents. ●

### **Quelques dates de réunions régionales nous sont déjà parvenues**

**MONTPELLIER le samedi 10 janvier 2009**

Contact Magali BARCELO [magali.barcelo@wanadoo.fr](mailto:magali.barcelo@wanadoo.fr)

**ANGERS(49) le mardi 3 février 09 à 17 h30, 21 bd Jacques Millot**

Contact : Pascal COUËDEL Tel : 06 29 97 53 59

- sur les suites concernant l'application de la loi sur le titre de psychothérapeute
- sur la coordination des adhérents (ou non) du Collège et de la SFG
- et sur les liens avec les autres psychothérapeutes relationnels de notre région

**PARIS Le samedi 14 février - : Contact : Dominique TARONI**

Tel : 06 12 28 57 37

courriel : [dominique.taroni@worldonline.fr](mailto:dominique.taroni@worldonline.fr)

**BRETAGNE le samedi 14 février 2009 - : Contact : Astrid ALEMANY-DUSENDSCHÖN**

Tel : 06.84.58.08.38

courriel : [astrid.alemany@orange.fr](mailto:astrid.alemany@orange.fr)

Le lieu sera l'Auberge de Guerlédan dans le bourg de CAUREL à quelques kms vers l'ouest de Mûr de Bretagne. Comme horaire nous avons retenu 12h-16h30 pour ne pas tarder en ces fins de journées hivernales.

**NORMANDIE le mardi 17 février 2009 de 19h à 21h. DÉPARTS. 27, 76, 14, 50, 61 :**

Contact Anne GUIGNABERT

Tel : 06 61 53 85 27

Courriel : [anne.guignabert@wanadoo.fr](mailto:anne.guignabert@wanadoo.fr)

**PAS DE CALAIS le jeudi 12 mars 2009 à 19h**

Contact Bruno DUMAIT

Tel : 06 80 43 27 32 Courriel : [dumait.bruno@wanadoo.fr](mailto:dumait.bruno@wanadoo.fr) ●

# DERNIERES NOUVELLES

## « DECRET ET ARRETE »

### SUR LE TITRE LEGAL DE PSYCHOTHERAPEUTE

*Communiqué de l'AFFOP  
du 27 janvier 2009*

Les projets de décret et d'arrêté sont en cours d'examen au Conseil d'Etat. **Les avis sont négatifs** sans que les textes soient rejetés totalement par le Conseil d'Etat. Il a été considéré que **les textes proposés excluaient des personnes qui exercent actuellement la profession de psychologue et que ceci ne pouvait se justifier d'un point de vue légal.** Il a été demandé au rapporteur du Conseil d'Etat de revoir cette partie des textes avec les membres du gouvernement concernés pour y apporter des corrections. Le texte corrigé doit revenir au Conseil d'Etat rapidement, la rencontre avec le rapporteur étant prévue début février. Le Conseil d'Etat donnera alors son avis sous trois semaines et le gouvernement décidera de la suite.

Il est remarquable que les reproches que le Conseil d'Etat fait aux projets qui lui sont soumis sont ceux que l'AFFOP a exprimés dans les lettres qu'il a adressées aux ministres de la Santé, des Enseignements supérieurs, au Premier ministre, au Conseil d'Etat et qui sont remontées jusqu'à la présidence de la République. Les deux points qui aboutiraient à l'exclusion des actuels professionnels sont : la composition des commissions d'homologation pour les professionnels déjà en exercice ; les pré-requis pour l'accès à la formation à la psychopathologie que prévoit la loi limitant cet accès aux seuls professionnels ayant fait cinq années d'études universitaires.

Contrairement à la campagne menée par les « de-droit » (médecins, psychologues et psychanalystes) prétendant que le projet de décret permettait d'obtenir le titre de psychologue avec la seule formation à la psychopathologie, **la loi prévoit que les « non-de droit » auront accès au titre à la condition qu'ils aient reçu cette formation en plus de leurs autres formations.** La loi n'a pas voulu faire disparaître les « non-de-droit » et les conditions qu'ajoutent les projets de décret et d'arrêté sont un « abus de droit » que ne manquerait pas de sanctionner la section du contentieux du Conseil d'Etat si le gouvernement passait outre.

Jean-Michel FOURCADE, président de l'AFFOP ●

#### Contacts Commissions

##### Éthique et déontologie

Daniel Descendre, responsable  
[daniel.descendre@club-internet.fr](mailto:daniel.descendre@club-internet.fr)

##### Agrément et Encrier

Claudie Bertrand, responsable  
[claudie.bert@wanadoo.fr](mailto:claudie.bert@wanadoo.fr)

##### Tutorat

Blandine Le Nobin Hommeril  
[blainde.le-nobin-hommeril@wanadoo.fr](mailto:blainde.le-nobin-hommeril@wanadoo.fr)

##### Les Cahiers

Directrice de publication : Ariane Selz  
[ariane.selz@free.fr](mailto:ariane.selz@free.fr)

##### Communication

Frédéric Brissaud  
[fbrissaud@dialogues-jb.com](mailto:fbrissaud@dialogues-jb.com)  
Sylvie Buyens  
[sylviebuyens@wanadoo.fr](mailto:sylviebuyens@wanadoo.fr)

##### Recherche

Frédéric Brissaud  
[fbrissaud@dialogues-jb.com](mailto:fbrissaud@dialogues-jb.com)  
Pierre-Yves Goriaux  
[p-y.goriaux@wanadoo.fr](mailto:p-y.goriaux@wanadoo.fr)  
Brigitte Lapeyronnie-Robine  
[b.lapeyronnie@wanadoo.fr](mailto:b.lapeyronnie@wanadoo.fr)

##### Politique

Bruno Dumait  
[dumait.bruno@wanadoo.fr](mailto:dumait.bruno@wanadoo.fr)  
Jean-Marie Robine  
[jm.robine@free.fr](mailto:jm.robine@free.fr)

##### Lien avec le comité thématique des Collégiales 2010 (Bruxelles)

Daniel Descendre  
[daniel.descendre@club-internet.fr](mailto:daniel.descendre@club-internet.fr)

##### Trésorières

Francine Saal  
[francine.saal@gmail.com](mailto:francine.saal@gmail.com)  
Annie Canut  
[annie.canut@orange.fr](mailto:annie.canut@orange.fr)  
●



## L'ENCRIER

Bulletin de liaison des adhérents du Collège Européen  
de Gestalt-thérapie de langue française

Site : [www.cegt.org](http://www.cegt.org)

Secrétaire Générale : Astrid Alemany-Dusendschön  
1, rue du 19 mars 1962 29620 Lanmeur

Courriel : [secretariat.cegt@gmail.com](mailto:secretariat.cegt@gmail.com)

Responsable de la rédaction : Claudie Bertrand - [claudie.bert@wanadoo.fr](mailto:claudie.bert@wanadoo.fr)

Comité de rédaction : Anne-Christine Decas, Valérie Jaquério Brissaud et  
Catherine Villemin Dreyer.

Réalisation, conception : Francine Saal

Diffusion courriel : [secretariat-CEGT](mailto:secretariat-CEGT) - Courrier : Francine Saal